

1/ Le sillon cervical d'une strangulation au lien :

- a. Est horizontal, bas situé
- b. Est horizontal, haut situé
- c. Est oblique, bas situé
- d. Est oblique, haut situé
- e. Est situé au dessus du larynx

2/ La strangulation à la main :

- a. C'est un mode de suicide
- b. C'est un mode de crime
- c. C'est un mode d'accident
- d. Son mécanisme de la mort est une compression des carotides
- e. Son mécanisme de la mort est une obstruction des voies respiratoires

3/ Dans le cas d'une pendaison :

- a. Le sillon cervical est bas situé et oblique
- b. Le sillon cervical est bas situé et horizontal
- c. le sillon cervical est haut situé et oblique
- d. Les lividités sont cervicales postérieures
- e. Les lividités sont distales

4/ La pendaison simulée se caractérise par :

- a. La présence de lividités distales
- b. une différence du taux de phospholipides de part et d'autre du sillon cervical
- c. La présence d'ecchymoses au niveau du sillon
- d. L'absence d'ecchymose au niveau du sillon
- e. La présence d'autres lésions qui expliquent la mort

5/ Les circonstances aggravantes du délit de maltraitance sont :

- a. l'existence d'hospitalisations antérieures
- b. le lien de parenté
- c. les faits d'omission
- d. la gravité des lésions
- e. la préméditation

6/ Ces facteurs sont considérés comme aggravants lors d'une agression à caractère sexuel :

- a. La victime est une personne handicapée
- b. L'auteur est un parent (inceste)
- c. La victime est de sexe masculin
- d. La victime est un enfant
- e. D'autres traumatismes corporels ont été associés

7/ Le délai de prescription de l'action publique :

- a. Est de 15 années en matière de crime
- b. Est de 10 années en matière de crime
- c. Est de 5 années en matière de délit
- d. Est de 2 années en matière de contravention
- e. Est de 03 années en matière de contravention

8/ Les empreintes digitales sont des indicateurs d'identité fiables pour les raisons suivantes:

- a. Il existe une similitude absolue entre les crêtes papillaires des doigts de deux personnes différentes ou de plusieurs doigts d'une même personne
- b. Elles ne changent plus après la naissance
- c. Elles sont uniques
- d. Elles peuvent être identifiées et enregistrées, et il est donc facile de les réutiliser à des fins de comparaison
- e. Elles permettent une identification formelle par comparaison avec les banques de données

copie type légale

9/ L'orifice d'entrée d'une plaie balistique au niveau de l'épaule montre :

- a. Un orifice d'entrée proprement dit constant
- b. Une zone de tatouage inconstante
- c. Une zone de tatouage constante
- d. Une collerette érosive constante
- e. Une collerette d'essuyage inconstante

10/ une ecchymose est :

- a. Une contusion du 1^{er} degré
- b. Une contusion du 2^e degré
- c. Une lésion qui intéresse seulement la peau
- d. Une lésion qui peut intéresser la peau, les muscles et les os
- e. Une cavité sanguine néoformée post traumatique

1^{er} cas clinique :

Vous êtes requis pour faire une levée de corps et établir un constat de décès sur une personne adulte de sexe masculin, identifiée, découverte morte dans le salon de son domicile, allongée sur le dos.

11/ l'idéal est de commencer par :

- a. La rédaction du constat de décès
- b. La recherche de taches et traces dans l'entourage du cadavre
- c. La recherche de signes de violence
- d. L'examen des vêtements
- e. Un examen général des lieux

12/ les 02 éléments essentiels à rechercher dans l'interrogatoire sont :

- a. Les habitudes alimentaires du défunt
- b. Les antécédents médicaux du défunt
- c. La profession du défunt
- d. L'heure du dernier repas
- e. Les circonstances du décès

13/ les 02 éléments essentiels à rechercher en priorité au cours de l'examen externe sont :

- a. Les signes d'identification
- b. Les signes de la mort
- c. Les signes de violence
- d. La taille
- e. Le poids

14/ l'examen retrouve des lividités au niveau de la face antérieure du corps, ne s'effaçant pas à la pression

- a. Ces lividités sont compatibles avec la position du corps
- b. Ces lividités ne sont pas compatibles avec la position du corps
- c. La mort remonte à 05 heures environ
- d. La mort remonte à 10 heures environ
- e. La mort remonte à plus de 15 heures

15/ l'entourage du défunt déclare que le corps n'a été ni déplacé ni manipulé. L'examen ne montre pas de traces de violence apparente. Il s'agit selon vous :

- a. D'une mort naturelle
- b. D'une mort violente
- c. D'une mort suspecte
- d. D'une mort qui pose obstacle à l'inhumation
- e. D'une mort qui ne pose pas d'obstacle à l'inhumation

Vous recevez en consultation un enfant

16/ l'enfant est accompagné de sa maman

- a. L'enfant doit être examiné en présence de sa maman
- b. L'enfant doit être examiné seul
- c. L'interrogatoire de l'enfant est réalisé en présence de sa maman
- d. L'examen médical porte uniquement sur l'enfant
- e. L'examen médical doit porter sur l'enfant et sa maman

17/ Le certificat pour coups et blessures

- a. La date de cette violence
- b. Les raisons exactes à l'origine de la violence
- c. Toutes les lésions constatées lors de l'examen
- d. Les lésions importantes seulement
- e. Le siège des lésions

18/ L'examen de l'enfant montre des lésions de 10 cm de longueur sur 01 cm de largeur

- a. d'agent piquant
- b. d'agent contondant
- c. d'agent tranchant
- d. d'agent piquant et tranchant
- e. d'agent tranchant et contondant

19/ La maman déclare que l'enseignant a fait des lésions sur le bras de l'enfant

- a. d'un coup de pied
- b. d'une gifle
- c. d'une ceinture
- d. d'une chute sur le bord de la piscine
- e. d'un coup de tête

20/ L'ITT médico-légale (pénale) à l'égard de l'enfant

- a. Un arrêt de travail
- b. Un repos
- c. Une période durant laquelle l'enfant ne peut retourner à l'école
- d. Une période de convalescence
- e. Une période durant laquelle l'enfant ne peut retourner à la vie quotidienne

2^e cas clinique

Vous recevez en consultation un enfant de 10 ans, violenté par son enseignant au sein de l'école.

16/ l'enfant est accompagné de sa maman

- a. L'enfant doit être examiné en présence de sa maman
- b. L'enfant doit être examiné seul
- c. L'interrogatoire de l'enfant est souhaitable
- d. L'examen médical porte uniquement sur la région traumatisée
- e. L'examen médical doit porter sur l'ensemble du corps

17/ Le certificat pour coups et blessures doit mentionner :

- a. La date de cette violence
- b. Les raisons exactes à l'origine du conflit
- c. Toutes les lésions constatées lors de l'examen
- d. Les lésions importantes seulement
- e. Le siège des lésions

18/ L'examen de l'enfant montre des ecchymoses de la joue gauche, parallèles, mesurant 05 à 06 cm de longueur sur 01 cm de largeur environ. Ces lésions sont le fait :

- a. d'agent piquant
- b. d'agent contondant
- c. d'agent tranchant
- d. d'agent piquant et tranchant
- e. d'agent tranchant et contondant

19/ La maman déclare que l'enseignant a frappé son enfant avec une ceinture. Vous pensez que ces lésions sont le fait de :

- a. d'un coup de pied
- b. d'une gifle
- c. d'une ceinture
- d. d'une chute sur le bord de l'estrade
- e. d'un coup de tête

20/ L'ITT médico-légale (pénale) à attribuer doit correspondre à :

- a. Un arrêt de travail
- b. Un repos
- c. Une période durant laquelle l'enfant ressent des douleurs
- d. Une période de convalescence
- e. Une période durant laquelle l'enfant éprouve des difficultés à accomplir les gestes courants de la vie quotidienne

Bon courage



**Département de Médecine de Constatine-Epreuve de
Médecine Légale-SYNTHESE- (théorie+pratique) le
10-11-2020**

Date de l'épreuve : 10/11/2020

Page 1/1

Corrigé Type

Barème par question : 1.000000

N°	Rép.
1	A
2	BE
3	CE
4	DE
5	BDE
6	ABDE
7	BD
8	BCDE
9	ABD
10	AD
11	E
12	BE
13	BC
14	BE
15	CD
16	ACE
17	ACE
18	B
19	B
20	E

P1 Dr FEROU